

# AFGHANISTAN

## COMMENT L'AFGHANISTAN EST-IL DEvenu L'UN DES PREMIERS PRODUCTEURS MONDIAUX D'OPIUM ILLICITE?

**P**endant les années 90, l'Afghanistan est devenu le premier producteur mondial d'opium illicite. En 1999, il a produit 79% du total mondial et, en 2000, cette proportion, bien que moindre, n'en était pas moins de 70%. Pour comprendre comment un seul pays en est venu à jouer un rôle aussi prédominant sur le marché des opiacés illicites, il importe tout d'abord de passer en revue son histoire récente.

Le pavot à opium a été cultivé en Afghanistan pendant tout le XXe siècle, mais jamais à l'échelle constatée depuis les années 80. Ce n'est en réalité que depuis une vingtaine d'années que le pays occupe une place aussi prédominante dans la production mondiale d'opium, mais cet état de choses a reflété la convergence d'une série complexe de facteurs économiques, politiques et géostratégiques qui existaient depuis longtemps et qui expliquent, tout au moins en partie, que les cultures de pavot à opium aient enregistré entre 1986 et 2000 un taux annuel moyen de croissance de 23%. Trois facteurs différents contribuent à expliquer l'enracinement et l'expansion des cultures de pavot à opium en Afghanistan: l'absence de contrôle effectif du gouvernement sur l'ensemble du territoire; la dégradation de l'agriculture et de la majeure partie de l'infrastructure économique due à plus de 20 ans de guerre civile; et l'acceptation de la culture du pavot à opium comme moyen de subsistance pour un grand nombre de ménages ruraux. Le premier de ces trois facteurs ne peut s'expliquer que par des considérations historiques, mais les deux autres acquièrent une signification nouvelle dans ce contexte ainsi que dans celui de l'histoire plus récente de l'Afghanistan.

Si l'Afghanistan a commencé à devenir l'un des principaux producteurs d'opium illicite pendant la période de guerre prolongée qui a débuta en 1979 et qui persiste encore aujourd'hui, ce n'est pas par coïncidence. La paix n'a pas encore été rétablie en Afghanistan et les combats entre les factions, l'influence des seigneurs de la guerre et les nationalismes de clans demeurent endémiques. Bien que les informations concernant l'histoire récente du pays soient parfois fragmentaires, il est clair que jusqu'à la fin des années 70, l'Afghanistan n'était pas au nombre des

principaux producteurs mondiaux d'opium. Le pavot a été cultivé et l'opium a été consommé dans la région pendant des siècles, et le pavot à opium est apparemment une culture traditionnelle dans certaines régions de l'Afghanistan depuis le XVIIIe siècle. Avec l'apparition du système de contrôle international des drogues, au début du XXe siècle, un tableau historique plus clair commence à se dégager du fait de la participation du Gouvernement afghan aux réunions du Comité central permanent de l'opium<sup>a</sup> de la Société des Nations pendant les années 20 et 30. L'Afghanistan a bien déclaré alors que de l'opium était produit dans le pays, mais les quantités en cause étaient modestes en comparaison de celles signalées par d'autres pays.

Lors de la deuxième Conférence sur l'opium tenue en 1924 sous les auspices de la Société des Nations, l'Afghanistan déclara que le pavot à opium était cultivé dans les provinces de Herat, de Badakshan et de Jalalabad, ajoutant que la culture du pavot à opium avait cessé d'être un monopole d'État et que quiconque pouvait en faire le commerce<sup>[1]</sup>. À cette époque, l'Office afghan des douanes prélevait un droit de 5% sur les exportations d'opium. En 1932, première année pour laquelle des évaluations de la production furent communiquées, l'Afghanistan avait produit 75 tonnes d'opium. La Chine, en comparaison, en avait produit la même année 6 000 tonnes environ<sup>[2]</sup>. Quant aux superficies cultivées en 1932, elles étaient de moins de 4 000 hectares (contre 82 000 hectares en 2000). Des informations concernant les exportations d'opium de l'Afghanistan vers la fin des années 30, bien que fragmentaires, montrent que la production d'opium était limitée et ne dépassait pas, approximativement, 100 tonnes par an<sup>[3]</sup>. L'Afghanistan interdisit la production d'opium en 1945 mais, après cette interdiction, des exportations clandestines via l'Inde furent encore signalées<sup>[4]</sup>. En 1956, l'Afghanistan déclara n'avoir produit que 12 tonnes d'opium<sup>[5]</sup>.

En novembre 1957, une autre loi interdisant la production d'opium fut promulguée. La Commission des stupéfiants de l'Organisation des Nations Unies en prit note et releva, lors du débat, qu'il était indispen-

a) Le prédécesseur de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS).



Note: Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

sable de résoudre les graves problèmes économiques causés par l'interdiction de la production d'opium car c'était essentiellement parce que l'on ne s'était pas attaché à les atténuer que l'Afghanistan était précédemment revenu sur son interdiction<sup>[6]</sup>. Il était clair, par conséquent, que le gouvernement était de plus en plus préoccupé par la production d'opium dans le pays. Cette préoccupation conduisit probablement l'Afghanistan à se retirer de ce qui aurait pu être autrement un marché d'exportation viable. L'année précédente, en 1956, l'Afghanistan avait demandé à la Commission des stupéfiants d'être officiellement reconnu comme État produisant de l'opium pour l'exportation<sup>[7]</sup>, demande qui devint sans objet lorsque fut promulgué l'interdiction en 1957. Il ressort de rapports ultérieurs que le Gouvernement afghan, ne pouvant faire respecter pleinement l'interdiction de la production d'opium, demanda à la communauté internationale de l'aider à résoudre le problème. Lors de la Conférence de plénipotentiaires de 1961 pour l'adoption d'une Convention unique sur les stupéfiants, le pays figurait sur la liste de ceux où "les stupéfiants

constituent un grave problème"<sup>[8]</sup>. Il y a lieu de noter, dans ce contexte, que ce n'est qu'après l'adoption de la Convention de 1961 qu'une distinction claire entre la production licite et illicite d'opium fut établie<sup>b</sup>.

Au cours des années 60 et 70, le développement économique en Afghanistan, dirigé par l'État, fut tributaire de l'aide extérieure. Pendant les années 60, par exemple, l'aide extérieure représentait 40% du budget<sup>[9]</sup>. Le contrôle de la production d'opium exigea également l'obtention d'une assistance internationale. Bien que la production fût relativement modérée, les efforts déployés par le gouvernement pour faire respecter son interdiction furent entravés par un sérieux manque de ressources. Dans son rapport pour 1970, l'Organe international de contrôle des stupéfiants nota que si la production d'opium était interdite par le Gouvernement afghan, il ressortait clairement de l'arrivée d'opium dans les régions voisines que l'interdiction n'était pas respectée<sup>[10]</sup>. En 1971, l'avis fut exprimé, à la Commission des stupéfiants, que "l'attitude du Gouvernement afghan était

b) Bien que ce processus de réglementation de la culture du pavot à opium ait été mis en route par le Protocole de 1953, ce n'est qu'avec la Convention de 1961 que la culture et la production d'opium ont été soumises à un contrôle général; voir I. Bayer et H. Ghodse, "Évolution du contrôle international des drogues, 1945-95," Bulletin des stupéfiants, Vol. LI, No. 1 et 2, 1999, p. 1-17.

peut-être trop passive,"<sup>[11]</sup> l'Afghanistan ayant reconnu que la production d'opium illicite ne cessait d'augmenter et qu'il ne pouvait pas vraiment la réduire. Dès 1972, l'Organe rangea l'Afghanistan parmi les pays où le contrôle de la production illicite et le trafic causaient dans l'immédiat les plus graves problèmes. La Turquie ayant aboli la production d'opium en 1972, il était déjà clair que l'Afghanistan pourrait la remplacer comme source d'approvisionnement<sup>[12]</sup>. La même année, l'Organe envoya des représentants à Kaboul pour examiner la situation et parvint à la conclusion que le pays n'avait guère les moyens de mettre en oeuvre efficacement les politiques relatives au contrôle des drogues. Les représentants de l'Organe constatèrent que le problème le plus sérieux se posait dans le Badakhshan. La délégation comportait également des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'idée étant de lancer des projets de cultures de substitution et de développement communautaire<sup>[13]</sup>.

Après que la guerre eut éclaté, en 1979, le gouvernement perdit le contrôle des campagnes. L'économie rurale se dégrada du fait des combats (la production vivrière diminua dans des proportions allant de la moitié aux deux tiers), de sorte que les populations urbaines, de plus en plus nombreuses, devinrent plus tributaires de l'assistance des pouvoirs publics<sup>[14]</sup>. Les deux camps ayant besoin d'argent et d'armes importées, l'on assista à une monétisation rapide de l'économie<sup>[15]</sup>. Dès le début des années 80, il était clair que les *mujahideen* utilisaient la production et la vente d'opium pour financer en partie leurs achats d'armes. Le commerce naissant de drogues contre des armes déboucha sur un système économique de plus en plus structuré et formel. L'opium était en effet l'un des seuls produits qui pouvait générer des recettes suffisantes pour acheter de grandes quantités d'armes. La diminution des sources d'approvisionnement des marchés internationaux en opium illicite – l'Iran avait interdit la culture du pavot à opium après la révolution de 1979<sup>[16]</sup> – avait encore une fois fait de l'Afghanistan une nouvelle source d'approvisionnement.

## LA PRODUCTION D'OPIUM ENTRE 1979 ET 1989

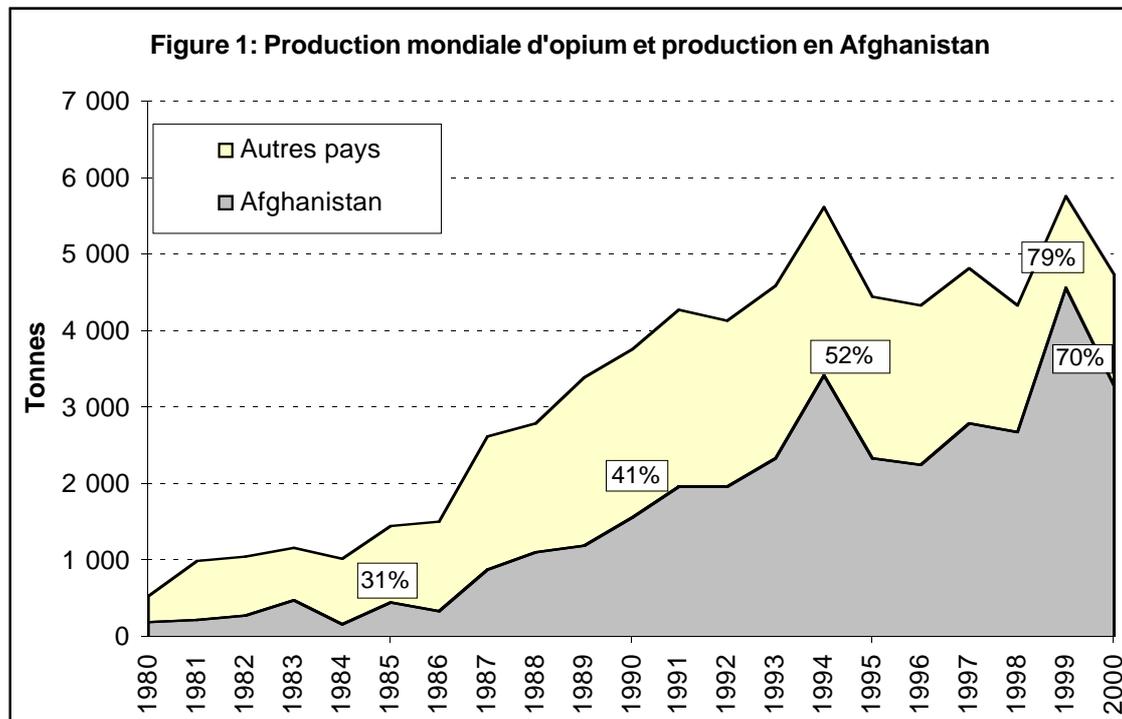
La production d'opium commença à augmenter en Afghanistan en 1979, comme le montre la figure 1, qui illustre également la part de l'Afghanistan dans la production mondiale entre 1980 et 2000. L'augmentation marquée enregistrée depuis 1987 reflète probablement les nouvelles stratégies adoptées par les ménages agricoles pour compenser la disparition des autres activités génératrices de revenus entraînée par plusieurs années d'après combats.

Bien que l'on ne dispose de données qu'à partir de 1986, l'expansion des cultures (voir les figures qui se trouvent dans la section suivante) suivit le même mouvement. Sur une superficie totale de 65 millions d'hectares, l'on estime que 8 millions d'hectares seulement sont arables en Afghanistan, et il est probable que les superficies cultivées chaque année ne sont que de moins de la moitié et ne dépassent sans doute pas 2,6 millions d'hectares environ<sup>[17]</sup>. Entre 1958 et 1978, 85% de la population totale du pays, qui était alors de 15 millions d'habitants, vivait dans les campagnes et la plupart du reste travaillait d'une façon ou d'une autre dans des entreprises rurales<sup>[18]</sup>. Près de 90% des cultures vivrières et des récoltes étaient produites sur des terres irriguées<sup>[19]</sup>. En 1978, juste avant que n'éclatent les hostilités, les trois quarts des agriculteurs du pays pouvaient se procurer des engrais<sup>[20]</sup>.

Entre 1979 et 1989, et surtout vers la fin de cette période, la production agricole fut gravement perturbée, et un tiers environ des exploitations abandonnées. De la moitié aux deux tiers de tous les villages furent bombardés, un quart à un tiers des systèmes d'irrigation du pays détruits<sup>[21]</sup> et le nombre de têtes de bétail diminua de 70%<sup>[22]</sup>. En 1988, la production vivrière totale n'était plus que de 45% environ de ce qu'elle était avant 1979, les troupeaux avaient été décimés et le pays importait chaque année 500 000 tonnes de blé en provenance de l'Union soviétique<sup>[23]</sup>. Les engrais se faisant rares et chers, le rendement des récoltes diminua et, dans certaines régions, l'utilisation d'engrais se contracta de 90%<sup>[24]</sup>.

Tout ce processus s'accompagna d'un grave dépeuplement des régions rurales du pays. Entre 1978 et 1989, la guerre tua 9% environ de la population afghane, un autre tiers fut le pays et 11% furent transformés en réfugiés dans leur propre pays après avoir, souvent, migré vers la ville<sup>[25]</sup>.

Comme indiqué ci-dessus, le marché de l'opium illicite changea beaucoup pendant les années 70. Entre 1972 et le début des années 80, les trois principaux pays producteurs d'opium, l'Iran, le Pakistan et la Turquie, interdisirent la culture ou introduisirent des mesures rigoureuses de contrôle des drogues, ce qui créa de nouvelles possibilités pour d'autres sources de production d'opium dans le sud-ouest de l'Asie<sup>[26]</sup>. Pendant les années 80, la tendance devint claire: tout comme différents facteurs internes encourageaient l'accroissement de la production d'opium en Afghanistan, des facteurs externes ouvraient peu à peu de vastes débouchés, garantissant ainsi la viabilité économique de cette production. C'est ainsi que, pendant cette période, l'Afghanistan commença à jouer un rôle majeur dans la production mondiale d'opium (voir la figure 1).



Source: PNUCID, Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

## L'ÉCONOMIE DE L'OPIUM

Dès 1989, la production d'opium, qui avait atteint 1 200 tonnes et représentait 35% de la production mondiale, s'établit solidement dans le pays comme importante source de revenus (voir la figure 1). En dix ans, la production d'opium devint de fait, pour différentes raisons, un élément des stratégies de subsistance des agriculteurs, des ouvriers agricoles itinérants et des communautés. Ces changements passèrent presque inaperçus, la guerre civile continuant de monopoliser l'attention. Le retrait des troupes soviétiques, la dissolution de l'Union soviétique et la fin de la guerre froide ont transformé la situation géopolitique de l'Afghanistan au début des années 90, mais la paix est restée hors de portée, la guerre civile a continué et l'économie de l'opium a commencé à s'enraciner dans le pays pendant toutes les années 90.

Entre 1979 et 1989, la production d'opium en Afghanistan s'accrut à un rythme annuel moyen de 14%, qui s'accéléra pour atteindre 19% entre 1989 et 1994. Si la production d'opium s'est accrue si vite après le retrait des forces soviétiques, c'est pour deux raisons. Premièrement, elle constituait une source viable de revenus pour les factions en présence et, deuxièmement, elle s'était avérée être une récolte viable de subsistance pour les populations rurales et, à la différence du secteur agricole licite qui avait été détruit, étaient apparus des systèmes et une infrastructure qui fonctionnaient effectivement. Après le retrait des forces soviétiques et jusqu'au milieu des

années 90, lorsque les Talibans prirent le contrôle de la majeure partie du pays, l'appui politique et matériel apporté aux différentes factions diminua,<sup>[27]</sup> ce qui les força, pour se tailler de nouvelles sphères d'influence, à trouver d'autres sources de financement. La guerre faisant rage en Afghanistan, l'opium devint une importante source de revenus, ce qui, presque automatiquement, accrut les investissements et contribua à l'augmentation de la production qui avaient commencé pendant les années 80. Dès 1989, la production d'opium avait atteint une masse critique. Il existait désormais une solide "économie de l'opium" qui permettait de financer différentes activités après la disparition de l'appui en provenance de l'extérieur. En outre, au début des années 90, la monétisation croissante de l'économie créée par la guerre avait encouragé les activités rémunérées en espèces, parmi lesquelles la culture de l'opium apparut pour de vastes secteurs de la population comme l'une des plus lucratives<sup>[28]</sup>.

Après 1989, pour des raisons évidentes, le gouvernement continua de n'avoir que des possibilités réduites d'allouer des ressources. Les ressources allouées au secteur agricole furent rares et, lorsqu'elles existèrent, inefficaces. Bien que le gouvernement continua à subventionner le blé dans des provinces sélectionnées jusqu'en 1992, les subventions furent souvent mal coordonnées. Ce manque de coordination se traduisit souvent, par exemple, par une perturbation des livraisons de blé d'une province à une autre, ce qui encouragea encore la culture du pavot à opium<sup>[29]</sup>.

#### Encadré 1: L'opium comme moyen de subsistance<sup>[30]</sup>

En soi, les effets de la guerre sur le secteur agricole auraient du conduire à ne pas choisir le pavot à opium comme culture commerciale en Afghanistan. La diminution de la main-d'œuvre agricole disponible, en particulier, aurait du en rendre la culture peu intéressante. La fragilité du pavot et la pénurie d'engrais en période de guerre sont deux autres éléments qui auraient du militer contre une culture à grande échelle dans le pays.

Il ressort néanmoins des enquêtes réalisées que le pavot à opium, en Afghanistan est cultivé sur les meilleures terres, et les meilleures terres irriguées, une bonne part des engrais disponibles étant consacrés à sa culture<sup>[31]</sup>. Ce paradoxe apparent s'explique par la forte rentabilité de la culture du pavot, ainsi que par la résistance de l'opium, caractéristique particulièrement précieuse en présence d'une infrastructure de transport sérieusement endommagée. L'on estime que près de 60% du réseau routier afghan a été détruit pendant le conflit<sup>[33]</sup>. Ce qui distingue l'opium des denrées périssables est que, même lorsque les routes ont été détruites comme ce fut le cas pendant la série de conflits armés qui ont dévasté l'Afghanistan, les investissements effectués dans la culture du pavot ne sont pas compromis par un allongement de la durée du transport jusqu'aux marchés. De plus, comme l'opium est un produit de grande valeur par rapport à son volume, cela compense en partie la main-d'œuvre considérable qu'exige sa production: la main-d'œuvre investie peut, tout au moins en partie, être compensée par une réduction de la durée du transport par unité de bénéfice. Au niveau des ménages, par conséquent, l'opium offrait une stratégie peu risquée dans un environnement extrêmement incertain.

#### L'opium comme source de crédit

Aucun système formel de crédit n'existant en Afghanistan, l'une des raisons pour lesquelles l'économie de l'opium s'est installée tient à l'intérêt qu'elle présente comme moyen de faciliter l'obtention d'un crédit. Tout comme les systèmes formels de crédit dans les autres pays, les ruraux sans terre (qui constituent environ un tiers de la population) se servent de l'opium pour satisfaire leurs besoins essentiels (alimentation, vêtements et médicaments). Parmi les propriétaires terriens plus aisés, l'opium facilite les investissements productifs dans la production agricole, non seulement dans la culture du pavot à opium mais aussi dans celle d'autres récoltes.

Si l'on devait dresser une liste des différents types de systèmes informels de crédit qui fonctionnent dans les régions où est cultivé le pavot, il conviendrait de citer la vente anticipée d'une proportion fixe de la production agricole, le paiement différé des produits par les commerçants ou les négociants et les prêts sans intérêt accordés par de proches parents ou les membres de la famille élargie. En Afghanistan, un grand nombre de ménages obtiennent une avance, appelée salaam, sur la production agricole future (y compris l'opium, le blé et le cumin). Il ressort des conclusions d'une étude du PNUCID qu'il s'agit là d'un système informel de crédit très généralisé et largement accepté<sup>[33]</sup>. Si le salaam constitue une avance sur les récoltes de blé et de cumin, la majorité des exploitants, dans les régions où est cultivé le pavot, reçoivent une avance sur la récolte d'opium. Cela est dû dans une large part à la nature de la récolte elle-même. Le pavot à opium constitue une récolte très sûre. En période de sécheresse, par exemple, il s'agit d'une culture plus sûre que celle du blé ou du cumin. De ce fait, et en raison aussi de la complexité du système de crédit qui a pris naissance, l'opium est donc considéré comme la récolte principale pour obtenir des crédits. L'opium est également au nombre des produits qui peuvent être achetés et revendus pour obtenir des prêts selon les systèmes appelés anawat: les produits sont achetés à crédit à un prix convenu nettement plus élevé que le prix au comptant.

À la fin des années 80, l'effondrement de tout semblant de gouvernance en Afghanistan affaiblit les contraintes sociales et juridiques qui limitaient la culture du pavot à opium. Bien que la culture du pavot à opium fut effectivement interdite, ou *haram*, sous l'Islam, à différentes étapes de son histoire, cela n'empêcha pas les populations de s'y livrer. Bien que des considérations économiques aient souvent été privilégiées plutôt que les coutumes religieuses, l'acceptation par les mullahs et les autorités locales de l'impôt agricole, aujourd'hui appelé *ushur*, fut souvent interprétée par les cultivateurs et les travailleurs itinérants comme un appui implicite à la culture du pavot à opium<sup>[37]</sup>.

En 1989, ceux qui cultivaient, récoltaient et produisaient de l'opium, paysans aussi bien qu'ouvriers agricoles sans terre, y travaillaient par conséquent depuis au moins dix ans. Ils avaient acquis et perfectionné leur savoir-faire et leurs compétences techniques et utilisaient une infrastructure, des marchés et des circuits de distribution établis. Bien que les routes

et l'infrastructure des transports aient dans une large mesure été détruites par les combats, les différentes factions avaient intérêt à entretenir celles qui étaient indispensables au commerce de l'opium, ce qui donnait à l'opium des débouchés de plus en plus fiables tandis que les marchés des autres récoltes demeuraient rudimentaires.

La récolte du pavot à opium, bien qu'elle exige une grande quantité de main-d'œuvre, s'était avérée être une solution viable en l'occurrence. L'opium lui-même, denrée non périssable, se vendait en moyenne à bon prix. En outre, comme les cultivateurs peuvent conserver et stocker l'opium frais et le vendre plus tard sous forme sèche, le produit lui-même donnait aux agriculteurs une garantie précieuse qu'ils pouvaient utiliser pour avoir accès au crédit et à l'investissement. Les stocks d'opium sec influent directement sur la structure des prix de la récolte en général et permettent aux agriculteurs de se prémunir contre un excédent ou une insuffisance de production. L'on trouvera dans l'encadré 1 un exposé plus détaillé des

Comme l'opium est relativement peu périssable et comme sa valeur, en monnaie locale, est relativement stable, il constitue également pour les ménages un moyen d'épargne. En outre, en raison de légères différences de prix d'une région à une autre, l'opium peut être utilisé comme un moyen de spéculer par ceux qui ont un revenu disponible. Les prêteurs peuvent être des membres de la famille, les propriétaires d'une exploitation ou des négociants, ce qui permet à quiconque participe à cette culture d'obtenir un crédit, ce qui permet aux ménages de répartir leurs dettes entre toute une série de prêteurs et de gérer de manière rationnelle le risque lié à tous les investissements, comme c'est le cas dans tout autre système de crédit.

### **L'expansion de la production dans le contexte de l'absence d'autres activités génératrices de revenus**

L'expansion des cultures de pavot à opium enregistrée au cours des vingt dernières années est liée à l'absence dans le pays d'activités génératrices de revenus non agricoles. Pour une large part, l'économie afghane a toujours été tributaire de l'agriculture et l'essentiel de la production est une production de subsistance. Néanmoins, même le secteur de l'agriculture est structurellement faible par suite, principalement, de l'absence d'infrastructure appropriée ou de la destruction de l'infrastructure qui existait et de l'absence véritable de développement. Généralement parlant, la production agricole en Afghanistan est caractérisée par des circuits de distribution déficients, des exploitations exiguës, l'inexistence de systèmes formels de crédit et une pénurie extrême de systèmes d'irrigation.

Une étude du PNUCID a constaté que lorsque la culture du pavot à opium est introduite dans une région, le pavot tend à être cultivé sur des lopins de terre assez petits par un petit nombre de ménages dans un nombre limité de villages au sein d'un district. Toutefois, le processus d'expansion peut être important la deuxième ou la troisième année, avec de plus en plus de ménages suivant l'exemple de leurs voisins en cultivant de l'opium dans de plus en plus de villages. L'étude a découvert en outre que les agriculteurs pensaient que la forte intensité de main-d'oeuvre de cette culture constituait le principal coût. De ce fait, l'on a constaté que, souvent, les ménages cultivaient le pavot à opium à un niveau correspondant à la main-d'oeuvre familiale ou sur la base de prêts réciproques de main-d'oeuvre, particulièrement au cours des premiers stades de sa culture<sup>[34]</sup>.

### **Le rôle de l'opium dans le marché du travail, spécialement pour les ouvriers itinérants**

Le pavot à opium est une culture à forte intensité de main-d'oeuvre et la majorité des ménages ont besoin de recruter des travailleurs pour la récolte. Selon les estimations, il faut environ 350 journées de travail pour cultiver un hectare de pavot à opium, contre 41 jours de travail environ par hectare pour le blé et 135 jours de travail pour le cumin. La récolte, à elle seule, exige apparemment jusqu'à 200 jours de travail par hectare<sup>[35]</sup>. Par conséquent, la plupart des ménages qui cultivent du pavot à opium doivent recruter des travailleurs pendant la récolte et, souvent, des ouvriers agricoles migrent à la recherche de travail pour d'autres récoltes. Une étude du PNUCID a constaté que dans la province de Helmand, qui est celle qui produit le plus d'opium en Afghanistan, 20% seulement des ouvriers agricoles salariés sont originaires de la province<sup>[36]</sup>. Pour étendre les besoins de main-d'oeuvre aussi bien familiale que salariée sur des périodes plus longues, les ménages cultivent diverses variétés de pavot ayant des périodes de maturation différentes. Du fait des différences climatiques qui existent dans le pays, la récolte du pavot s'étend sur toute la saison. Le pavot à opium constitue une importante source de revenu pour une partie de la population des régions où il est cultivé. En outre, un grand nombre des ouvriers agricoles itinérants sont également des agriculteurs de subsistance qui possèdent eux-mêmes de la terre. Parfois, ils migrent à la recherche de travail pendant la récolte et rentrent chez eux pour récolter le blé cultivé sur leurs propres terres.

différentes façons dont la production d'opium était devenue un élément faisant partie intégrante des stratégies de subsistance des communautés agricoles.

Jusqu'au début des années 90, la guerre civile se poursuivant, toute l'activité économique fut de plus en plus subordonnée aux luttes pour le pouvoir auxquelles se livraient les différentes factions. Une vaste industrie apparut, offrant l'infrastructure – transports, communications, armes et protection – dont les fac-

tions opposées avaient besoin pour conserver leur sphère d'influence. C'était là un élément de la nouvelle économie de guerre qui apparut en Afghanistan, les deux autres étant un commerce de transit au niveau régional et le commerce de l'opium<sup>c</sup>. Les prix des denrées alimentaires quintuplèrent ou décuplèrent et l'État eut recours, de plus en plus, à la planche à billets pour financer les déficits budgétaires croissants<sup>[38]</sup>. Le gouvernement se trouva de plus en plus isolé, les régions sous son contrôle se contractèrent et, en 1994, la faction des Talibans<sup>d</sup> apparut

c) Ce commerce trouve son origine dans l'Accord sur le commerce de transit avec l'Afghanistan, en vertu duquel des marchandises peuvent être importées en franchise de droit en conteneurs scellés au Pakistan pour réexpédition vers l'Afghanistan, pays sans littoral. Ce commerce s'est progressivement développé en sens inverse à partir des années 80, des produits ayant leur origine dans le golfe Persique transitant par l'Afghanistan, d'où l'appellation de commerce de transit. L'infrastructure de ce commerce a commencé d'être utilisée pour les drogues et les armes et les Talibans en ont solidement pris le contrôle après 1996, année pour laquelle ils ont consolidé leur emprise sur presque toutes les routes, villes, aéroports et postes frontières du pays (voir une analyse détaillée du commerce de transit dans Rubin, op. cit. p. 1793-95).

d) Le mouvement des Talibans est né de la diaspora afghane des années 80. L'immigration ou la destruction des élites, l'effondrement de l'État et la disparition des quelques services d'éducation que ce dernier fournissait ont fait un vide. Les jeunes réfugiés Pushtun, concentrés dans les provinces frontalières du Pakistan et de l'Afghanistan, n'avaient donc accès à aucune éducation. Ainsi, il est apparu tout un réseau de madrasas (écoles islamiques) dirigées par les ulema (prêtres musulmans) pour fournir cette éducation. Issus de la tradition conservatrice Deobandi (mouvement qui avait fait son apparition en Inde au XIXe siècle pour combattre les tendances modernes et laïques de l'Islam; voir Francis Robinson, *Separatism among Indian Muslims*, Cambridge University Press, 1975), les madrasas ou ulema étaient appuyés par les pays qui cherchaient à renforcer les mouvements antisoviétiques dans le pays. Le capital social créé dans les madrasas a donné naissance au mouvement des Talibans, dont l'objectif était de résister aux phénomènes des seigneurs de la guerre et de la corruption (voir Rubin, op. cit., p. 1794, 1797, et W. Maley, *Fundamentalism Reborn? Afghanistan and the Taliban*, New York, St. Martin's Press, 1998.)

comme un acteur de premier plan. Après avoir pris la ville de Qandahar et les provinces méridionales du pays, les Talibans saisirent Kaboul en 1996. Aujourd'hui, ils contrôlent la plupart du pays, et seules quelques régions septentrionales (où se trouvent les groupes d'opposition, généralement rassemblés sous l'appellation Alliance du Nord) échappent à leur contrôle.

## PRODUCTION D'OPIUM ENTRE 1994 ET 2000/2001

En 1994, la superficie des cultures de pavot à opium avait atteint 71 500 hectares et la production 3 400 tonnes. En 1995, la production globale se contracta d'un tiers, principalement du fait de la récolte record de l'année précédente et de la baisse des prix de l'opium (30% en termes de valeur), éléments qui découragèrent la culture. L'intensification des efforts de répression en Iran limitèrent apparemment aussi les exportations d'opium en provenance d'Afghanistan, ce qui contribua à la baisse de la production<sup>[39]</sup>. Selon l'enquête annuelle sur la culture du pavot à opium réalisée par le PNUCID en 1995, les agriculteurs avaient manifesté l'intention d'attendre que les prix augmentent pour vendre les stocks importants accumulés lors de la récolte de 1994. Une autre conclusion intéressante de l'enquête de 1995 est que c'était dans les districts irrigués que la réduction de la superficie des cultures de pavot fut la plus marquée. Telles étaient aussi les régions où les rendements du blé étaient élevés<sup>[40]</sup>. La production demeura ensuite à des niveaux à peu près semblables à celui de 1995 jusqu'en 1998.

En 1999, toutefois, la production d'opium s'accrut dans des proportions spectaculaires, pour atteindre 4 600 tonnes, c'est-à-dire près du double de la production moyenne des quatre années précédentes, tandis que les superficies cultivées s'étaient accrues de près d'un tiers pour atteindre 91 000 hectares. Les facteurs qui encouragèrent ce développement considérable des cultures furent les prix très élevés de l'opium entraînés par la mauvaise récolte de 1998 et des conditions météorologiques idéales. Comme la récolte de 1998 avait été mauvaise, les agriculteurs n'avaient pas pu épargner et rembourser leur crédit et avaient ainsi été obligés d'accroître leurs cultures l'année suivante. Cette augmentation fut concentrée surtout dans la province de Helmand, suivie par celle de Nangarhar, et par plusieurs autres provinces, où le pavot à opium n'avait jamais été cultivé. En 1999, la

valeur de la production à l'exploitation lors de la récolte était estimée à 251 millions de dollars<sup>[41]</sup>.

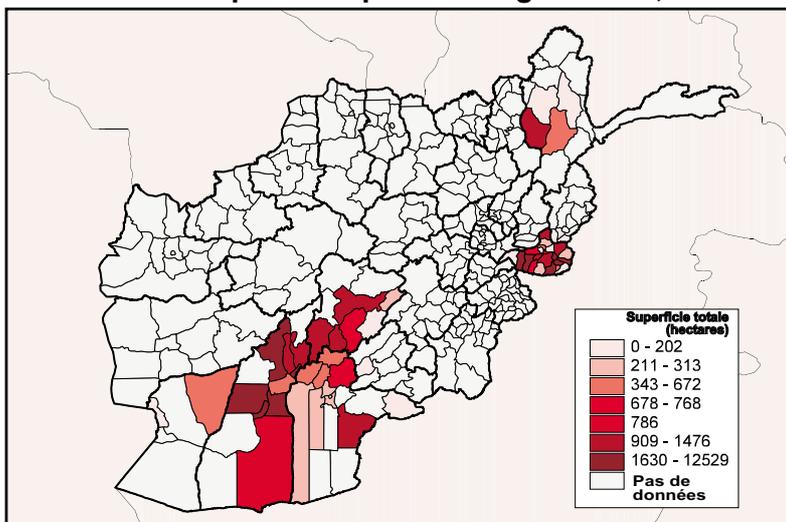
L'isolement international dans lequel le régime des Talibans s'est trouvé par suite de ses violations des droits de l'homme, son appui au terrorisme et l'augmentation de la production d'opium a conduit le Conseil de sécurité à imposer des sanctions à l'Afghanistan en octobre 1999<sup>[42]</sup>. Un mois plus tôt, en septembre, les Talibans avaient publié un décret enjoignant à tous les producteurs de pavot de réduire d'un tiers la superficie de leurs cultures. Il ressort de l'enquête du PNUCID que la réduction des superficies cultivées entraînée par la publication de ce décret a en fait été de quelque 10%. Néanmoins, la production totale en 2000 a diminué de 28% par suite des effets d'une grave sécheresse. Selon l'enquête annuelle du PNUCID, 3 300 tonnes d'opium ont été produites en Afghanistan en 2000 contre plus de 4 600 en 1999. La sécheresse, qui affecte l'Afghanistan depuis le début de 2000, a eu un impact significatif sur le rendement des cultures de pavot. Pour la campagne de 2000, le rendement national moyen a été de 35,7kg/ha, contre 50,4 kg en 1999. Dans le cas des cultures pluviales, le rendement n'a pas dépassé 18,5kg/ha.

Pendant la campagne 2000, la superficie de terres cultivées de pavot à opium dans le pays a représenté 82 200 hectares, soit près de 10% de moins que les 91 000 hectares de 1999 (voir la figure 2). En outre, 92% de l'opium cultivé en Afghanistan provient de six provinces<sup>e</sup>. En 2000, les deux provinces ayant les plus vastes cultures de pavot étaient celles de Helmand et de Nangarhar: la première représentait 52% (42 900 ha) et la seconde 24% (19 800 ha) du total des superficies cultivées et 57% et 22% respectivement de la production nationale d'opium<sup>[43]</sup>.

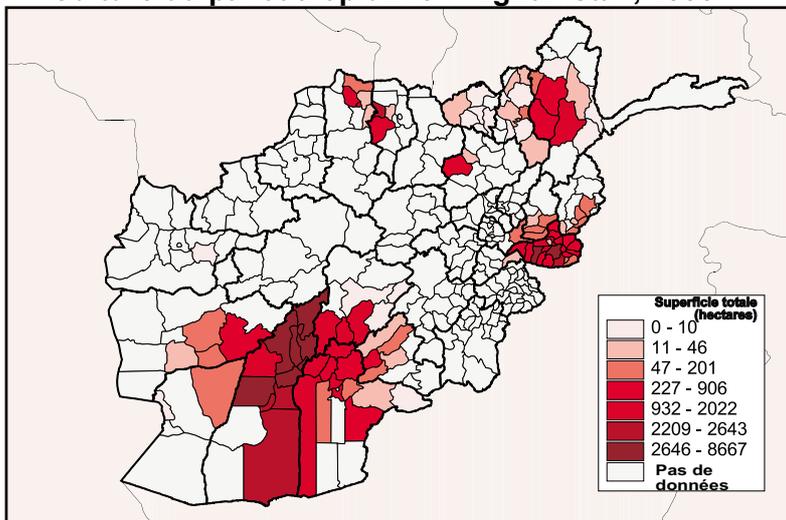
En 2000, les superficies cultivées de pavot se sont nettement contractées dans les provinces de Baghlan (80%), de Balkh (34%), de Jawzjan (71%) et de Qandahar (43%). Hormis cette dernière province, toutes cultivaient du pavot depuis moins de quatre ans. Trois des districts visés par le programme pilote du PNUCID en Afghanistan dans la province de Qandahar et un dans la province de Nangarhar ont signalé une réduction considérable des superficies cultivées en 2000. Or, le pavot n'était cultivé dans la province de Balkh que depuis 1996, dans celle de Baghlan que depuis 1997 et dans celle de Jawzjan que depuis 1999. Les principales provinces productrices, celles de Helmand et de Nangarhar, avaient

e) L'enquête est menée au niveau des districts. L'enquête annuelle du PNUCID pour 2000 a porté sur 125 des 344 districts du pays. Sur ce chiffre, le pavot était cultivé dans 123 districts. Toutefois, du fait du découpage des régions administratives, dix de ces districts représentent 54% du total des superficies cultivées de pavot dans le pays, et 23 représentent 73% du total. À lui seul, un district de la province de Helmand contient plus 10% des terres cultivées de pavot sur l'ensemble du territoire national.

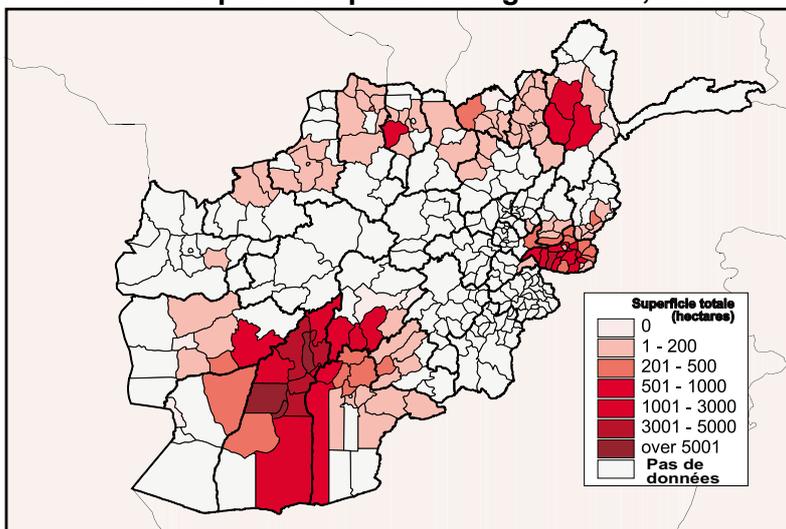
Culture du pavot à opium en Afghanistan, 1994



Culture du pavot à opium en Afghanistan, 1999



Culture du pavot à opium en Afghanistan, 2000



Source: PNUCID

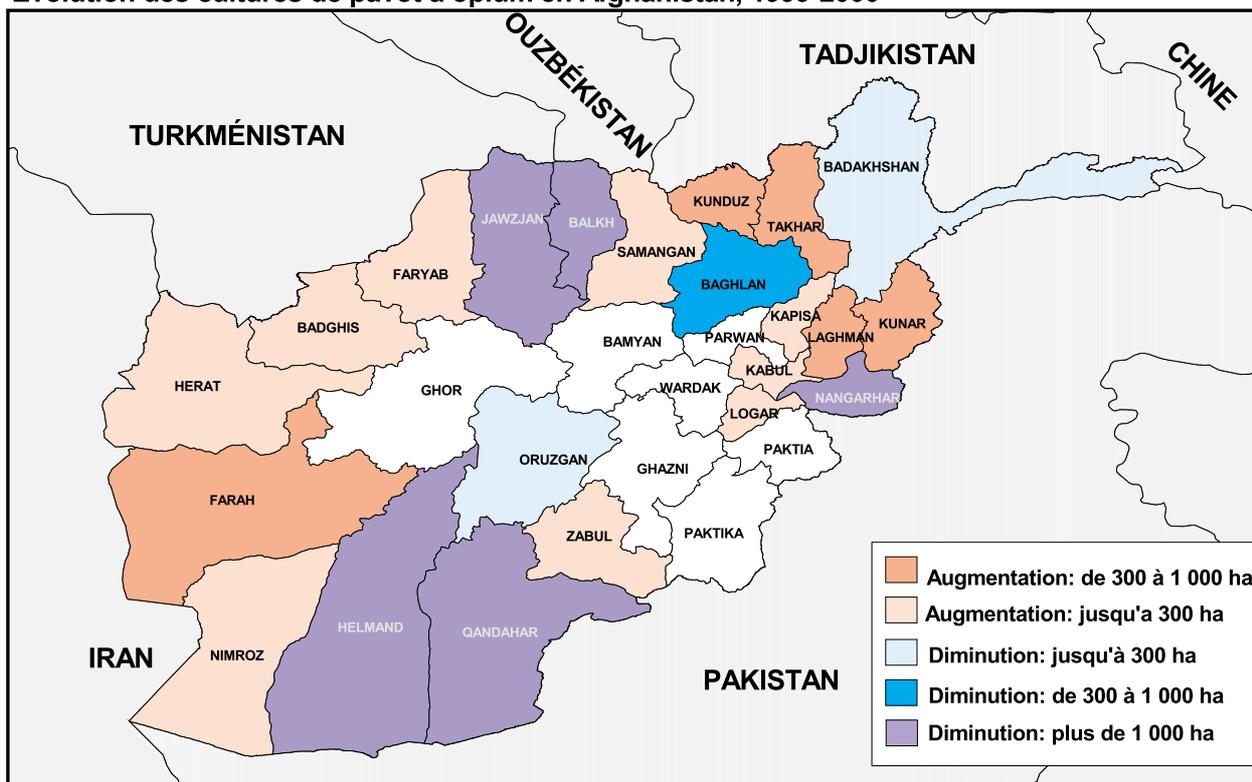
**Tableau 1: Culture du pavot à opium en Afghanistan, 1994-2000**

(en hectares)\*

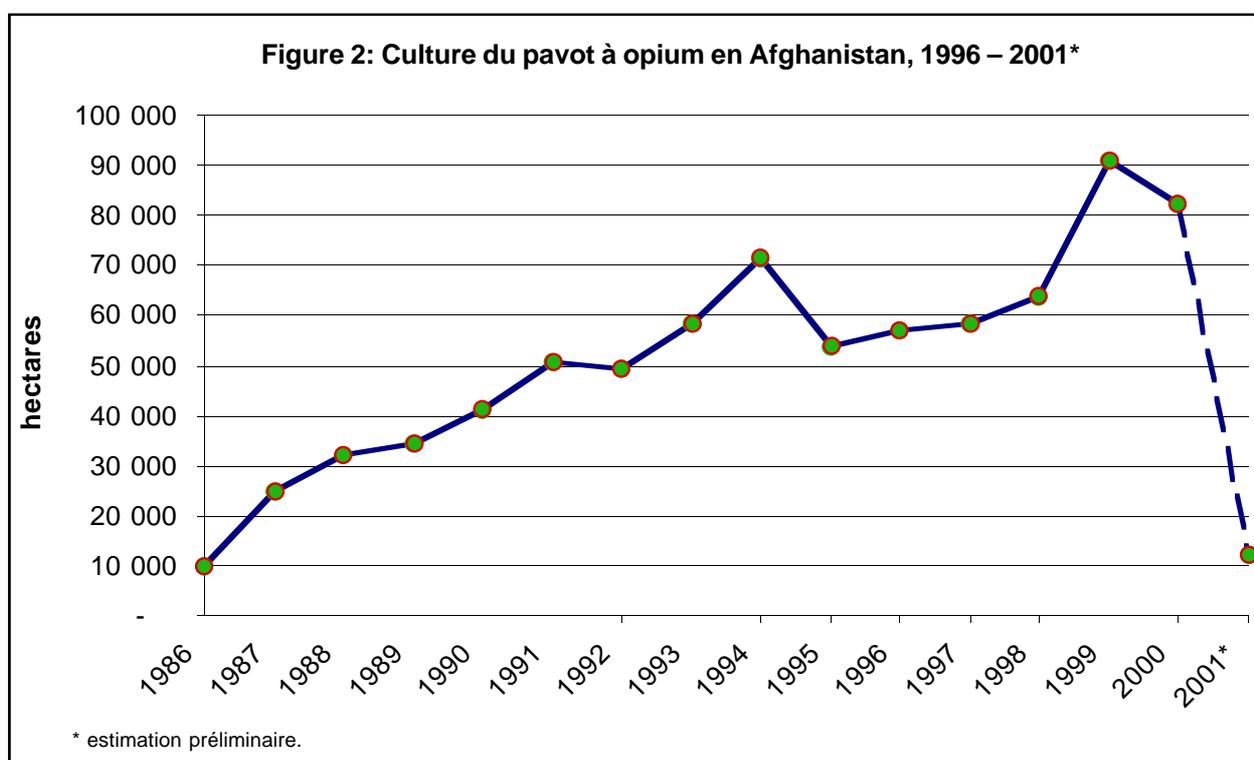
| Province   | 1994   | 1995   | 1996   | 1997   | 1998   | 1999   | 2000   | % du total des cultures | Variation 1999-2000 |
|------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------------------|---------------------|
| Helmand    | 29 579 | 29 753 | 24 909 | 29 400 | 30 673 | 44 552 | 42 853 | 51,90%                  | -1 699              |
| Nangarhar  | 29 081 | 15 722 | 15 643 | 14 567 | 17 822 | 22 990 | 19 747 | 23,90%                  | -3 243              |
| Oruzgan    | 6 211  | 2 573  | 7 777  | 4 587  | 4 288  | 4 479  | 4 331  | 5,20%                   | -148                |
| Qandahar   | 4 034  | 2 461  | 3 160  | 4 521  | 5 602  | 6 032  | 3 427  | 4,20%                   | -2 605              |
| Balkh      |        |        | 1 065  | 710    | 1 044  | 4 057  | 2 669  | 3,20%                   | -1 388              |
| Badakhshan | 1 714  | 2 970  | 3 230  | 2 902  | 2 817  | 2 684  | 2 458  | 3,00%                   | -226                |
| Farah      |        | 9      | 630    | 568    | 171    | 787    | 1 509  | 1,80%                   | 722                 |
| Kunar      | 115    | 152    | 19     | -      | 75     | 288    | 786    | 1,00%                   | 498                 |
| Jawzjan    |        |        |        |        |        | 2 593  | 746    | 0,90%                   | -1 847              |
| Zabul      | 54     |        | 255    | 154    | 161    | 611    | 725    | 0,90%                   | 114                 |
| Laghman    | -      | -      |        | -      | 77     | 297    | 707    | 0,90%                   | 410                 |
| Takhar     |        |        |        |        |        | 201    | 647    | 0,80%                   | 446                 |
| Kunduz     |        |        |        |        |        | 38     | 489    | 0,60%                   | 451                 |
| Herat      |        |        |        |        |        |        | 382    | 0,50%                   | 382                 |
| Kabul      |        |        |        |        |        | 732    | 340    | 0,40%                   | -392                |
| Nimroz     | 682    | 119    | 136    | 642    | 11     | 203    | 219    | 0,30%                   | 16                  |
| Baghlan    |        |        |        | 328    | 929    | 1 005  | 199    | 0,20%                   | -806                |
| Kapisa     |        |        |        |        |        | 5      | 104    | 0,10%                   | 99                  |
| Samangan   |        |        |        |        |        |        | 54     | 0,10%                   | 54                  |
| Logar      | -      | -      | -      | -      | 4      | 29     | 46     | 0,10%                   | 17                  |
| Badghis    |        |        |        |        |        |        | 41     | 0,00%                   | 41                  |
| Faryab     |        |        |        |        |        |        | 36     | 0,00%                   | 36                  |
| Total      | 71 470 | 53 759 | 56 824 | 58 379 | 63 674 | 91 583 | 82 515 | 100,00%                 | -9068               |

\* un blanc signifie que la province ne fait pas partie de l'enquête.

Source: Enquête annuelle du PNUCID sur la culture de pavot à opium en Afghanistan, Islamabad 2000.

**Évolution des cultures de pavot à opium en Afghanistan, 1999-2000**

Source: PNUCID



Source: PNUCID, Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

également enregistré des réductions de 4% et 14% respectivement des superficies cultivées<sup>[44]</sup>. En 2000, les prix de l'opium frais à l'exploitation sont tombés en moyenne à 30 dollars le kilo<sup>[45]</sup>. La valeur de toute la production d'opium frais était estimée à 91 millions de dollars, soit à peu près d'un tiers de ce qu'elle avait été un an plus tôt.

Le 27 juillet 2000, le dirigeant suprême des Talibans a édicté un décret interdisant totalement la culture du pavot à opium sur le territoire de l'Émirat islamique d'Afghanistan. Selon les premières indications reçues en 2001, cette interdiction est appliquée avec diligence<sup>[46]</sup>. Selon une évaluation préliminaire réalisée en février 2001, qui constitue un rapport intérimaire préalable à l'enquête annuelle du PNUCID, les superficies cultivées s'étaient contractées dans des proportions très considérables dans les provinces de Helmand et de Nangarhar, ainsi que dans les principaux districts producteurs d'opium des provinces de Oruzgan, de Qandahar, de Farah, de Laghman et de Kunar. Selon l'estimation préliminaire, ces régions étaient à l'origine de 86% du total des cultures de pavot couvertes par l'enquête de 2000. Si les réductions sont aussi substantielles qu'elles semblent l'être selon l'évaluation préliminaire, les superficies cultivées pourraient diminuer de plus des deux tiers. En outre, il est peu probable que cette diminution soit compensée par un changement de la production dans

les provinces qui n'ont pas encore été recensées car celles-ci, l'an dernier, ne comptaient que 12 200 ha de cultures, y compris 3 105 ha de cultures dans les régions contrôlées par l'Alliance du Nord.

## TRAFIC

D'importantes quantités d'opium ont été saisies dans les pays voisins de l'Afghanistan, en particulier en Iran, depuis le début des années 80. La figure 3 illustre l'étroite corrélation qui existe entre les saisies d'opiacés dans les pays de l'Organisation de coopération économique (OCE)<sup>f</sup> et la production d'opium en Afghanistan.

L'Afghanistan est la principale source d'opium, de morphine et d'héroïne pour l'Iran, le Pakistan, l'Inde et l'Asie centrale et d'héroïne pour l'Europe. Ce pays est également la principale source de l'héroïne vendue dans certains pays de la péninsule d'Arabie et de l'est de l'Afrique<sup>[47]</sup>. Il y a essentiellement deux itinéraires empruntés par les trafiquants d'opium entre l'Afghanistan et l'Europe. Le premier, appelé "route des Balkans", suit une route qui traverse l'Iran, la Turquie et les États des Balkans avant d'atteindre l'Europe. Parfois, les trafiquants suivent un détour, les drogues traversant la Méditerranée pour être débarquées en Italie. Le deuxième itinéraire a gagné en importance pendant les années 90. Parfois appelé la

f) Les pays membres de l'Organisation de coopération économique sont l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Pakistan, la République islamique d'Iran, le Tadjikistan, le Turkménistan et la Turquie.

**Tableau 2: Saisies d'héroïne en pourcentage du total des saisies d'opiacés en Iran et en Asie centrale, 1995 et 1999**

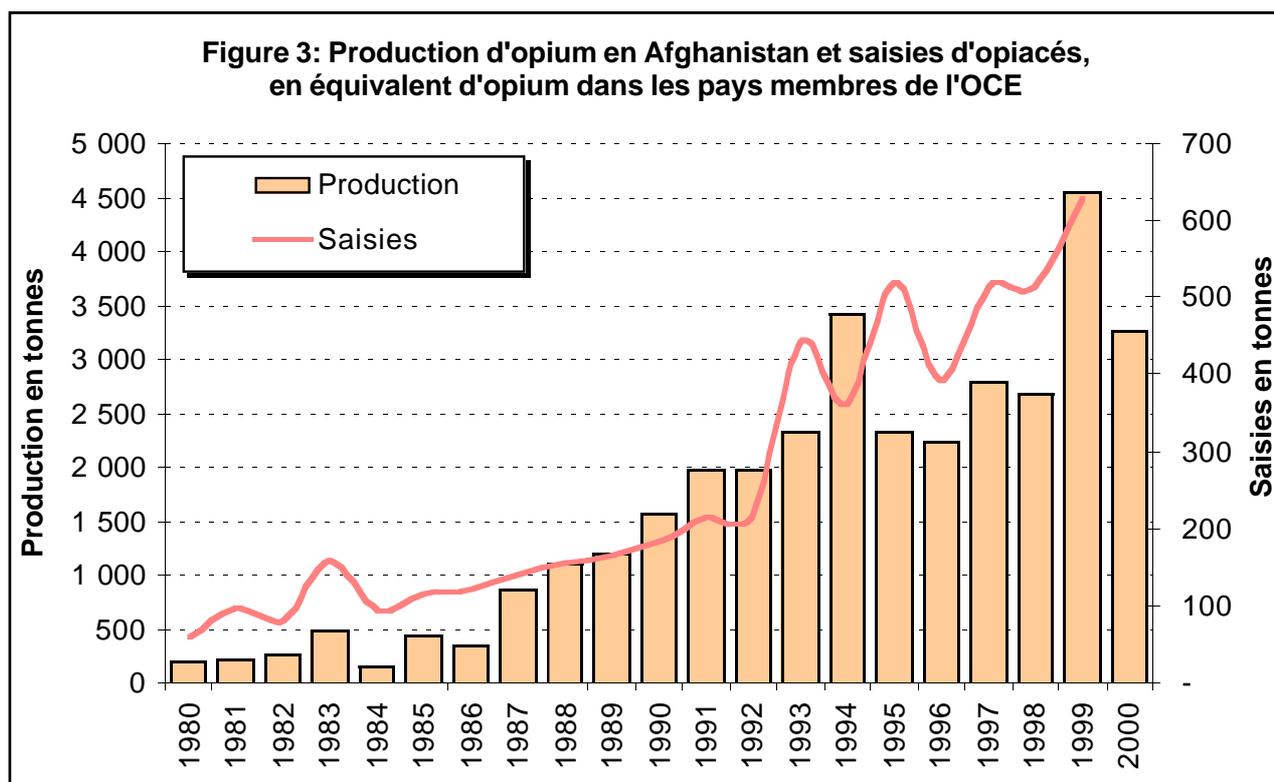
|                          | 1995     | 1999     | Taux annuel d'accroissement |
|--------------------------|----------|----------|-----------------------------|
| <b>Iran</b>              |          |          |                             |
| Héroïne                  | 2 075,0  | 6 030,0  | 31%                         |
| Opiacés                  | 25 776,4 | 49 242,5 | 18%                         |
| Héroïne en % des opiacés | 8%       | 12%      |                             |
| <b>Asie centrale</b>     |          |          |                             |
| Héroïne                  | 10,3     | 1 354,8  | 239%                        |
| Opiacés                  | 355,9    | 2 308,0  | 60%                         |
| Héroïne en % des opiacés | 3%       | 59%      |                             |

Source: PNUCID, Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

"route de la soie", il franchit la frontière septentrionale de l'Afghanistan pour traverser les Républiques d'Asie centrale et suivre ensuite les itinéraires commerciaux européens et asiatiques – dont certains remontent au Moyen-Âge – pour arriver en Russie et suivre ensuite les itinéraires établis jusqu'en Europe.

La principale destination du trafic d'opiacés provenant d'Afghanistan est l'Europe, y compris la Turquie. La majeure partie de la morphine et de l'héroïne qui traverse la Turquie est expédiée le long de la route des Balkans jusqu'aux pays de destination finale de

l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Les débouchés des opiacés produits en Afghanistan ont augmenté en Europe orientale, une proportion toujours plus grande du total de l'héroïne expédiée de ce pays étant consommée dans les pays se trouvant le long des principaux itinéraires employés par les trafiquants<sup>[48]</sup>. Pour faire face à cette situation, le PNUCID et la communauté internationale ont entrepris d'aménager un "glacis de sécurité" ("security belt") autour du pays pour limiter le trafic d'opiacés.

**Figure 3: Production d'opium en Afghanistan et saisies d'opiacés, en équivalent d'opium dans les pays membres de l'OCE**

Source: PNUCID, Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

Il ressort en outre des statistiques concernant les saisies que l'Afghanistan est de plus en plus impliqué, depuis quelques années, dans la fabrication d'héroïne proprement dite. Précédemment, il était très rare que des laboratoires fabriquent effectivement de l'héroïne et de la morphine dans le pays. L'opium produit en Afghanistan était habituellement sorti du pays avant d'être transformé en héroïne dans des laboratoires situés à l'étranger, en particulier au Pakistan, dans les régions jouxtant l'Afghanistan et en Turquie. Cette situation paraît être en cours de changement. La découverte de plusieurs laboratoires en Afghanistan ainsi que les saisies opérées dans les pays voisins d'Asie centrale et en Iran semblent également confirmer cette tendance. Le tableau 2 illustre comment la proportion d'héroïne par rapport aux saisies d'opiacés est passée de 8% en 1995 à 12% en 1999 en Iran et, dans des proportions encore plus considérables, de 5% à 59% dans les Républiques d'Asie centrale.

## ABUS DES DROGUES

L'abus des drogues, pénalement sanctionné en Afghanistan, est un problème d'ampleur modérée mais croissant. L'on ne dispose que de peu de données sur son étendue, mais toutes les indications disponibles portent à conclure que la consommation de drogues est en hausse, même si elle était initialement réduite. Par le passé, l'abus de drogues ne constituait jamais un réel problème national. Historiquement, il n'y avait guère de consommation traditionnelle de l'opium parmi les Pashtuns, mais cette substance était effectivement consommée par les Turkmènes et les Tadjiks. Géographiquement, la consommation d'opium était pour l'essentiel limitée à la province de Badakshan et aux régions avoisinantes. Néanmoins, la guerre qui sévit depuis longtemps dans le pays a altéré du tout au tout certaines des normes sociales qui, jusqu'à présent, avaient découragé l'abus d'opium. Par le passé, l'opium était généralement mangé ou fumé et l'héroïne, lorsqu'elle était disponible, fumée. Aujourd'hui, certaines indications – comme la découverte d'un grand nombre d'aiguilles hypodermiques – portent à penser que l'injection de cette drogue s'est récemment généralisée, en particulier parmi les réfugiés revenant des camps se trouvant au Pakistan. La multiplication des laboratoires qui fabriquent de l'héroïne dans le pays a sans doute eu un effet aussi sur l'abus de drogues dans le pays même et risque d'exacerber le problème si de plus en plus d'héroïne de qualité est écoulee sur les marchés intérieurs. De l'héroïne blanche à un degré de pureté de 85% a récemment été découverte dans le pays<sup>[49]</sup>. L'une des principales raisons invoquées par les Talibans pour justifier l'in-

terdiction des cultures de pavot à opium a été la crainte d'une généralisation rapide de l'abus de drogues parmi les jeunes, en particulier dans l'est du pays<sup>[50]</sup>.

## PERSPECTIVES

Il est probable que, dans un avenir prévisible, l'Afghanistan demeurera l'un des pays les plus pauvres et les moins avancés du monde. Après 20 ans d'instabilité chronique, de guerre et de troubles politiques, la malnutrition, l'extrême pauvreté et l'analphabétisme sont communs dans le pays, et celui-ci vient au quatrième rang pour ce qui est des taux de mortalité infantile<sup>[51]</sup>. La persistance de la guerre en Afghanistan et la crise du développement humain qu'elle a entraînée font du pays un lieu peu sûr et menaçant pour les quelques 23 millions d'habitants du pays<sup>[52]</sup>, dont la moitié ont moins de 18 ans<sup>[53]</sup>. Selon le Rapport sur le développement humain de 1996 du Programme des Nations Unies pour le développement<sup>9</sup>, l'indicateur du développement de l'Afghanistan était presque le plus faible du monde, venant au 169<sup>ème</sup> rang sur les 175 pays pour lesquels cet indicateur a été calculé.

Tout porte à penser que la situation du développement du pays continuera de se dégrader à l'avenir. Quelque 12 millions de personnes sont affectées par une grave sécheresse (de 3 à 4 millions d'entre elles très sérieusement), qui a commencé en Afghanistan début 2000. Selon l'évaluation conjointe des récoltes et des disponibilités alimentaires réalisée en juin 2000 par le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le déficit de la production pendant la campagne 2000/2001 est estimé à 2,3 millions de tonnes, soit 57% du total des besoins céréaliers nationaux et deux fois plus que le déficit de 1999<sup>[54]</sup>. La FAO estime que 300 000 tonnes de semences de blé sont plantées chaque année. En 2000, au moins 60 000 tonnes de semences ont manqué par suite soit de mauvaises récoltes, soit de la consommation des semences pour l'alimentation, soit encore de grains mal formés qui ne germeront pas. À l'automne 2000, l'on pensait que, dans l'impossibilité de mobiliser plus de 6 000 tonnes de semences supplémentaires, au moins 400 000 cultivateurs avaient manqué les semis de 2000<sup>[55]</sup>, et il est clair aujourd'hui que de nombreux agriculteurs et cultivateurs de subsistance n'auront pas assez de semences pour les semis de 2001. Le salaire journalier d'un ouvrier agricole est tombé de 7 kg de blé par jour à 1 kg<sup>[56]</sup>. Le nombre de têtes de bétail a baissé de 50% à 75%. Ainsi, les ménages commenceront sans doute la saison des semis de

g) Dernière année pour laquelle des données sont disponibles.

2001/2002 démunis de presque tout avoir productif<sup>57</sup>). La pire sécheresse depuis 30 ans, un conflit persistant, le dénuement et les maladies qu'elles causent continueront de provoquer de vastes déplacements de populations. Pendant l'automne 2000, plus de 200 000 personnes ont dû migrer, et nombreuses sont celles qui continueront de fuir les régions frontalières ou de se réfugier à l'étranger, tandis que le reste se joindra sans doute à tous ceux qui se dirigent vers des agglomérations urbaines déjà surchargées<sup>58</sup>). La population restant dans les campagnes est tout aussi vulnérable à la faim et aux pénuries vivrières.

La très importante diminution potentielle de la production d'opium que laisse entrevoir l'évaluation préliminaire de 2001 affectera les quantités d'opium, d'héroïne et de morphine disponibles sur les marchés internationaux, mais il est trop tôt pour dire quel sera son impact spécifique. Les stocks accumulés lors de la récolte de l'an dernier auront inévitablement un impact à court terme sur le marché, mais on ignore l'étendue de ces stocks. Il semble que les prix réagissent comme on pouvait le prévoir à la contraction des disponibilités d'opium frais. Selon les données les plus récentes concernant les prix dont dispose le PNUCID, la hausse des prix de l'opium a été spectaculaire entre juin 2000, lorsque 1 kg se vendait entre 35 et 50 dollars, et février 2001, lorsqu'il a atteint 200 dollars le kilo à Nangarhar et 350 dollars le kilo à Helmand. À moyen terme, cela pourrait encourager les cultivateurs à replanter du pavot à opium.

Pour ce qui est de l'avenir, l'on peut tirer certains enseignements du passé et des 20 dernières années. Trois observations, mentionnées ci-dessus, s'imposent: la culture du pavot s'est développée dans des circonstances marquées par un conflit endémique et l'absence de gouvernement efficace; la dévastation de l'agriculture et de l'infrastructure économique a fait de la production d'opium une solution viable; et la culture de pavot est devenue un moyen de subsistance de plus en plus largement accepté dans nombre de ménages ruraux. Les perspectives d'avenir dépendent cependant de bien des facteurs autres que

l'"économie de l'opium" qui prévaut dans le pays. L'importance de l'Afghanistan au plan régional demeure considérable. Il a été noté ci-dessus qu'à mesure que la production d'opium s'est accrue au cours des 20 dernières années, l'Afghanistan est également devenu une économie de guerre ouverte et une plaque tournante pour un vaste commerce régional d'armes, de pierres précieuses et d'innombrables produits de contrebande. Selon une étude de la Banque mondiale, la valeur de ce commerce de contrebande a sans doute atteint 2,5 milliards de dollars en 1997, soit près de la moitié du PIB estimatif du pays. Selon cette même étude, les Talibans ont tiré au moins 75 millions de dollars des impôts prélevés sur ce commerce<sup>59</sup>). La valeur de l'intégralité de la récolte d'opium de 2000, à l'exploitation, a été estimée à 91 millions de dollars<sup>h</sup> et les impôts prélevés par les Talibans sur la récolte, même à supposer qu'ils aient touché l'intégralité des impôts traditionnels de 10% (*ushr*) et de 20% (*zakat*), n'aurait pas dépassé 27 millions de dollars<sup>60</sup>), soit un chiffre bien inférieur à celui des impôts prélevés sur le commerce de transit.

Il s'ensuit par conséquent que les pertes que représentera pour les Talibans le resserrement des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à compter de janvier 2001<sup>61</sup>), qui affectent également le commerce, seraient supérieures au manque à gagner représenté par la disparition des impôts sur la culture de l'opium désormais interdite. Pour faire respecter l'interdiction et faire face aux problèmes qu'entraînera la diminution potentielle de la production d'opium, il faudra par conséquent s'attaquer simultanément au problème de la drogue et au problème géostratégique plus général de l'Afghanistan. Il importera de compléter les mesures d'appui aux moyens de subsistance dans le secteur agricole, de prévention des déplacements des cultures de pavot à opium et d'établissement d'un glacis de sécurité autour de l'Afghanistan par des stratégies visant à démanteler l'économie de guerre, qui est à la fois une cause et un effet du conflit chronique qui se poursuit dans le pays.

h) Ce chiffre ne représente qu'une infime proportion du prix final de la drogue sur le trottoir, qui reflète la prime de risque ajoutée après que la drogue quitte le pays de production et entre dans les circuits du trafic international (voir PNUCID, Rapport mondial sur les drogues, 1997, publication des Nations Unies, numéro de vente: GV.F.99.0.16, p. 134-167).

## Notes

1. Société des Nations, Rapport de la deuxième Conférence sur l'opium, Sous-Commission "B", 1924.
2. Société des Nations, Comité central permanent de l'opium, Production et distribution d'avant-guerre de stupéfiants et de leurs matières premières, Genève, 1944; O.C./Confidentiel/18 (3); Statistiques relatives à l'opium brut (1926-1937); C.124.M.113.1940.XI. (O.C.1781.(1)), Rapports annuels des gouvernements sur le trafic d'opium et d'autres drogues dangereuses pour l'année 1938; Rapports du CCP au Conseil pour 1947.
3. "La production d'opium dans le monde", *Bulletin des stupéfiants*, No. 1, octobre 1949, Organisation des Nations Unies, p.12.
4. *Ibid*, p.12.
5. Voir la note 2 ci-dessus.
6. E/3133, E/CN.7/354, Commission des stupéfiants, Rapport de la treizième session, par. 290 à 314; voir également le résumé du rapport dans le *Bulletin des stupéfiants*, Vol. X. No. 4, octobre-décembre 1958, p. 43-45.
7. Voir le résumé du rapport dans le *Bulletin des stupéfiants*, Vol. IX, No. 4, octobre-décembre 1957, Organisation des Nations Unies, p. 61.
8. *Bulletin des stupéfiants*, Vol. XIV, No.1, janvier-mars 1962, p. 41.
9. Barnett R. Rubin, "The Political Economy of War and Peace in Afghanistan", *World Development*, Vol. 28., No. 10, 2000, p.1791.
10. *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, 1970 (E/INCB/9)*, voir également le résumé du rapport dans le *Bulletin des stupéfiants*, Vol. XXIII, No. 3, juillet-septembre 1971, p. 33.
11. E/5082, E/CN.7/544, Commission des stupéfiants, Rapport de la vingt-quatrième session, par. 344; voir également le résumé du rapport dans le *Bulletin des stupéfiants*, Vol X1V, No. 1, janvier-mars 1972.
12. *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, 1972 (E/INCB/17)* par. 63 - 70; voir également le résumé dans le *Bulletin des stupéfiants*, Vol XXV, No. 2, avril-juin 1973.
13. *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, 1973 (E/INCB/21)*, voir également le résumé du rapport dans le *Bulletin des stupéfiants*, Vol XXVI, No 3, juillet-septembre 1974.
14. Rubin, *op. cit.*, p. 1792.
15. *Ibid*, p. 1792.
16. PNUCID, *Rapport mondial sur les drogues 2000*, Oxford University Press, Londres, 2000, p. 142.
17. *The Far East and Australasia 2000*, 31<sup>ème</sup> édition, Europa Publications Ltd, 2000, Surrey, p.73.
18. *Afghanistan Rehabilitation Strategy: Action Plan for Immediate Rehabilitation*, Volume IV, "A Report of the Agricultural and Alternative Cropping Expert," Programme des Nations Unies pour le développement, Kaboul, octobre 1993, p. 10.
19. *Afghanistan Rehabilitation Strategy, op. cit.*, Volume IV, p. 10.
20. *Ibid*.
21. *Ibid*, p. 78-87.
22. *Ibid*, p. 9-33.
23. *Ibid*, p. 73.
24. *Afghanistan Rehabilitation Strategy*, Volume IV, p. 41.
25. Marek Sliwinski, *The Decimation of a People*, *Orbis*, hiver 1989, p. 53.
26. PNUCID, *Rapport mondial sur les drogues 2000, op. cit.*, p.142-143.
27. Rubin, *op. cit.*, p. 1792.
28. *Ibid*. p. 1793.
29. Jonathan Goodhand, "From Holy War to Opium War," *Central Asian Survey*, 19 (2), p. 271-272.
30. Les informations figurant dans cet encadré sont tirées de quatre numéros des *UNDCP Afghanistan Strategic Studies: No. 3, The Role of Opium as a Source of Informal Credit; No. 4, Access to Labour: The Role of Opium in the Livelihood Strategies of Itinerant Harvesters Working in Helmand Province, Afghanistan; No. 5, An Analysis of the Process of Expansion of Opium Poppy to New Districts in Afghanistan; et No. 7, An Analysis of the Process of Expansion of Opium Poppy to New Districts in Afghanistan*.
31. Voir PNUCID, *Enquêtes sur la culture du pavot à opium en Afghanistan, 1994 et 1995*, PNUCID, Islamabad. Voir également le Rapport de l'Assessment Strategy and Programming Mission to Afghanistan, mai-juillet 1995, et en particulier la partie IV, Report of the Agricultural and Alternative Cropping Expert.
32. *Afghanistan Rehabilitation Strategy: Action Plan for Immediate Rehabilitation*, Volume V, Infrastructure: Highways, Roads, Civil Aviation, Telecommunications, Programme des Nations Unies pour le développement, Kaboul, octobre 1993, p. 7.
33. Il ressort par exemple des enquêtes sur le terrain menées dans le cadre de l'étude que 95% des personnes interrogées dans les districts de Ghorak, Khakrez, Maiwand et Shinwar de la province de Nangarhar ont dit avoir obtenu des prêts au cours des 12 mois précédents; PNUCID, *Afghanistan Strategic Study No. 3, op. cit.*, p. 3-4.
34. PNUCID, *Afghanistan Strategic Study No. 5, op. cit.*, p. 3.
35. PNUCID, *Afghanistan Strategic Study No. 4, op. cit.*, p. 7.
36. PNUCID, *Afghanistan Strategic Study No. 7, op. cit.*, p. 6.
37. *Afghanistan Strategic Study No. 5*, p. 4, voir la référence complète à la note 32 ci-dessus.
38. Rubin, *op cit*, p. 1792.
39. PNUCID, *Afghanistan Opium Poppy Survey 1995*, p. iv.
40. *bid*, p. 21.
41. PNUCID, *Tendances mondiales des drogues illicites 2000*, p. 48.

42. Résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité du 15 octobre 1999. Les sanctions devaient entrer en vigueur à compter du 14 novembre.
43. PNUCID, *Enquête annuelle sur la culture du pavot à opium, 2000*.
44. *Ibid.*, p. 25.
45. *Ibid.*, p. 17.
46. PNUCID, *Étude de préévaluation de la culture de pavot à opium en 2001*, février 2001.
47. PNUCID, *Rapport mondial sur les drogues, 2000*, Oxford University Press, Londres, p. 27.
48. *Ibid.*, p. 41.
49. Information tirée du projet d'appui à la réduction de la demande mené par le PNUCID en Afghanistan (AFG/97/C92).
50. *Ibid.*
51. UNICEF, *La situation des enfants dans le monde, 2000*, Organisation des Nations Unies, New York, p. 29.
52. Selon les estimations figurant dans le *Rapport sur le développement humain 2000*, du PNUD et le *Rapport sur le développement dans le monde 1999/2000* de la Banque mondiale et les estimations du Service central de statistique des Talibans (citées dans: Economist Intelligence Unit, *Country Report Afghanistan*, août 2000), ce chiffre varie entre 21, 23 et 26 millions respectivement.
53. UNICEF, *op cit*, tableaux.
54. Programme alimentaire mondial, "Drought and Displacement in Afghanistan", 1er décembre 2000, p. 10.
55. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, "La situation en Afghanistan et ses incidences pour la paix et la sécurité internationales" (A/55/393 - S/2000/875), p. 6.
56. Economist Intelligence Unit, *Pakistan and Afghanistan Country Report*, Londres, p. 36.
57. Document A/55/393 - S/2000/875, p. 6.
58. Programme alimentaire mondial, "Drought and Displacement in Afghanistan", 1er décembre 2000, p. 2.
59. Z.F. Naqvi, *Afghanistan - Pakistan Trade Relations*, Banque mondiale, Islamabad, 1999, également cité dans Rubin, *op. cit.*, p. 1802.
60. Voir l'analyse figurant dans Rubin, *op. cit.*, p. 1796, qui est fondée sur les données du PNUCID concernant la récolte d'opium de 1999.
61. Résolution 1333 (2000) du Conseil de sécurité du 19 décembre 2000.